

Evaluation au collège, à partir de septembre 2016

NOUVEAU LIVRET SCOLAIRE

Bulletin périodique

- recto, le niveau des élèves par matière
- verso, les appréciations générales et les projets menés
- AP : les actions réalisées, ainsi qu'une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci
- EPI : la mention et l'appréciation des projets réalisés, en précisant la thématique travaillée et les disciplines d'enseignement concernées
- Parcours : la mention et l'appréciation des projets mis en œuvre durant la période
- bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle

Bilan de fin de cycle, bilan de compétences

- maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne
- article D. 122-3 du code de l'éducation
- de premier secours, de sécurité routière, de savoir nager
- Le B2i n'est plus mentionné
- Attestations pouvant être jointes
- le nouveau "livret scolaire unique numérique" est créé dès la première inscription dans une école ou un collège. Il suit ensuite l'élève dont toute la scolarité.
- En cas de changement d'école ou d'établissement scolaire, y compris à l'occasion du passage entre l'école élémentaire et le collège, le livret scolaire est transmis à la nouvelle école ou au nouvel établissement par le biais de cette application.

Vers l'évaluation positive

- Evaluation au long d'un cycle
- Le redoublement devient exceptionnel
- décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014

L'ÉVALUATION DOIT PERMETTRE DE MESURER LE DEGRÉ D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES AINSI QUE LA PROGRESSION DE L'ÉLÈVE

Ressources

- DNB 2017 / Textes de référence :**
- * décret n° 2015-1029 du 31-12-2015 (BOEN n°3 du 21-1-2016)
 - * arrêté du 31-12-2015 relatif aux modalités d'attribution du DNB (BOEN n°3 du 21-1-2016)
- Socle commun / Textes de référence :**
- Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015; BOEN n°17 du 23-4-2015)

D.N.B.

CONTRÔLE CONTINU

- les 5 domaines du socle commun
- le "degré" de maîtrise des huit compétences du socle
- évaluation : selon une échelle à quatre niveaux
 - 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »
 - 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »
 - 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »
 - 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise »
- évaluations menées au long du cycle 4
- Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément
 - 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
 - 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés
- 4 autres Domaines
 - Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer
 - appréciation détaillée du niveau atteint dans chacune des quatre composantes du premier domaine
 - Un domaine ou une composante du premier domaine du socle commun est maîtrisée à compter de l'échelon 3 de l'échelle de référence appliquée au cycle 4.
 - D2 : les méthodes et outils pour apprendre
 - D3 : la formation de la personne et du citoyen
 - D4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques
 - D5 : les représentations du monde et l'activité humaine

EXAMEN TERMINAL

- 1 épreuve orale
 - porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des EPI du cycle 4, du Parcours avenir, du Parcours citoyen ou du PEAC
 - 100 points
 - la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points / l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter / l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points
 - épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien)
- 2 épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique
 - 100 points
 - Un thème en fil rouge
 - Des questions identifiées pour chaque discipline
 - Un travail de rédaction et d'argumentation
 - Une dictée
 - premier jour : le français (3h) et l'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h)
- 3 épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
 - 100 points
 - Un thème en fil rouge
 - Des questions identifiées pour chaque discipline
 - Un exercice de programmation informatique
 - deuxième jour : épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de mathématiques (2 heures) et de sciences expérimentales et de technologie (1 heure)

attribution du diplôme

- nombre total de points au moins égal à 350 sur 700
- Mentions
 - « assez bien » / au moins égal à 420 sur 700
 - « bien » / au moins égal à 490 sur 700
 - « très bien » / au moins égal à 560 sur 700
- une cérémonie républicaine de remise des diplômes de brevet à chaque rentrée pour les lauréats

Les principales nouveautés du brevet

- La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.
- 8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures aujourd'hui.
- Des épreuves écrites et orale rassemblées au cours de la dernière semaine du mois de juin.
- Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves le premier mercredi de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

arrêté lors du conseil de classe du troisième trimestre de la classe de 3e — 400 points